Image not found or type unknown

Puis je porter plainte contre mon garagiste

Par **bimba1984**, le **23/06/2010** à **17:32**

Bonjour,
j'ai recement(environ un mois) fait l'acquisition d'une voiture d'occasion dans un garage. J'ai deja ramené ma voiture plusieurs fois dans ce meme garages car certaines choses n'allait pas(notament les freins, un soufflet de cardant). J'ai recuperée ma voiture il y a 2 semaines soit disant que tout etait reparé et 5 jours plus tard je tombe en panne. J'ai amené ma voiture dans un autre garage pour faire faire un devis apparement la boite a vitesse serait HS (cela me couterait 1500€). Que puis-je faire? Est ce que je peux porter plainte contre le garage qui m'a vendu la voiture?
Merci d'avance

Par **razor2**, le **24/06/2010** à **13:17**

Bonjour, non, car celà ne relève pas du "pénal", mais du "civil".
La voiture avait elle une "garantie" offert par le garagiste?
Sinon, la seule garantie légale vous protégeant dans ce cas, serait la garantie contre les vices cachés. Maintenant, une boîte de vitesse est une pièce d'usure. Selon l'âge et le kilométrage de la voiture, c'est le genre de panne plus ou moins "prévisible", pour laquelle la jurisprudence considère que celà ne relève pas du vice caché.

Par **riki 0782**, le **10/01/2017** à **08:33**

bonjour ,le 28 décembre 2016 j'ai acheté une fiat panda essence année 2005 , avec 113 000 km au compteur pour un montant de 2700 euros.Sur le contrôle technique , il était bien marqué qu'il y avait un jeu mineur dans la colonne de direction . N'y connaissant rien en mécanique , j'en ai fait part au garagiste , il m'a toute suite répondu que ce n'était rien et qu'on pouvait réparer cela. Ensuite le vendredi 30 décembre 2016 , il me fait savoir que la voiture est prête et qu'il faillait que je vienne la recupérer . Toute suite en sortant la voiture du garage , j'ai constaté que le volant était dur et la voiture était difficile à diriger , je lui en ai fait part et il m'a répondu que c'était un soucis de paramétrage . il a donc paramétré et sur le coup le problème avait disparu . Mais arrivé chez moi et durant la semaine du 30 décembre 2016 au 7 janvier 2016 le problème est plusieurs revenu mettant ma vie et celles des passager en danger . vu la situation j'ai donc demandé un remboursement , ce que le garagiste refuse de faire . Alors je veux savoir si je peux porter plainte d'autant plus que je pense qu'il savait que la voiture était dangereuse , mais il me l'a quand même vendu vu que je n'y connaissait rien .

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés